

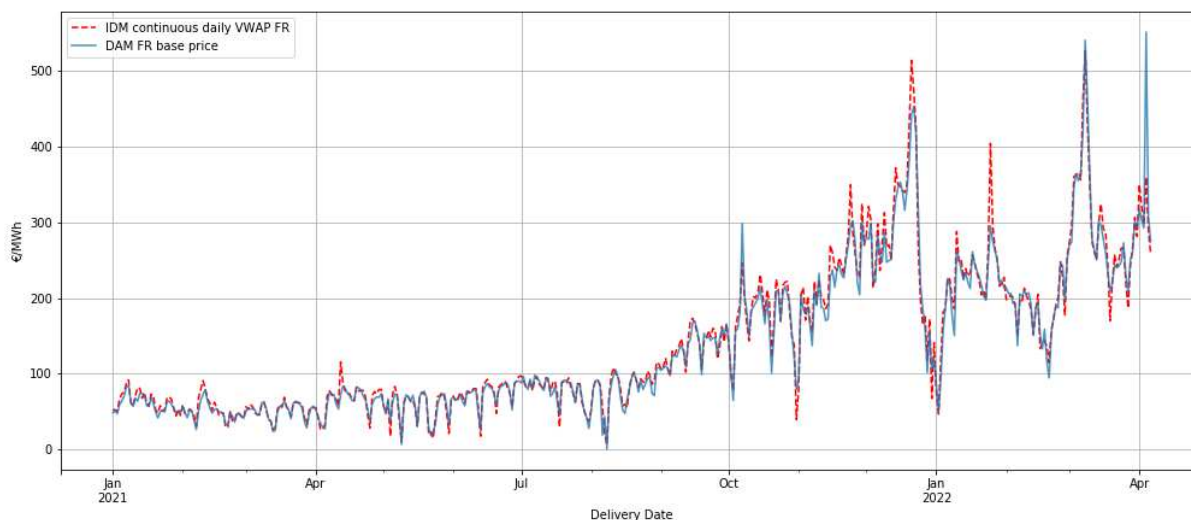
Préserver les bienfaits du marché européen de l'électricité

Les prix sont élevés, mais le marché tourne

Ces derniers mois, la crise énergétique mondiale a mis en danger le bien-être de nombreux consommateurs finaux et la continuité des activités des industries énergivores. **Les prix élevés de l'électricité ne résultent pas d'une défaillance du marché de l'électricité**, car les prix reflètent le resserrement des conditions d'offre et de demande en Europe. Le marché européen de gros de l'électricité a garanti à tout moment la sécurité d'approvisionnement et des signaux de prix pertinents. Le marché du gaz est actuellement le moteur de la hausse des prix de l'électricité. Il serait futile et contre-productif de modifier le fonctionnement actuel du marché de l'électricité en appliquant des prix plafonds, un mécanisme de formation des prix différent, voire des taxes supplémentaires. **En perturbant le signal de prix pertinent, nous risquons de mettre en péril la sécurité d'approvisionnement et d'accroître notre dépendance aux combustibles fossiles**, en désoptimisant les décisions relatives à la production et la consommation et en décourageant les investissements dans la décarbonation. Des solutions s'avèrent néanmoins nécessaires pour mieux protéger les consommateurs résidentiels et industriels : aujourd'hui grâce à des politiques de protection des consommateurs plus efficaces, demain en passant par des investissements plus importants dans les énergies renouvelables, les solutions de flexibilité, les réseaux électriques et les interconnexions transfrontalières.

Une modification de l'actuel modèle de formation du prix sur le marché de l'électricité ne réduirait pas les prix de l'énergie, mais nuirait à l'optimisation du système énergétique tout en mettant en danger les efforts de décarbonation

- Aujourd'hui, le mécanisme de formation des prix dans le cadre de l'enchère journalière européenne suit un modèle « pay-as-clear » basé sur le coût marginal. Grâce à ce mécanisme, les capacités de production les moins chères sont systématiquement activées en premier lieu (dans ce qu'on appelle l'« *ordre de mérite de production d'électricité* »), assurant la satisfaction de la demande au coût le plus bas possible. Ce mécanisme donne des signaux d'investissement portant sur les nouvelles technologies propres et permet aux producteurs d'électricité de couvrir leurs coûts, assurant au final la sécurité d'approvisionnement.
- Il existe d'autres organisations de marché, comme celle mise en œuvre sur le marché continu infra-journalier (un marché d'ajustement complémentaire au marché de référence journalier) appelée « pay-as-bid », dans le cadre de laquelle les vendeurs soumettent des offres, et des transactions sont exécutées dès lors que des acheteurs les acceptent. Le prix de référence du marché serait alors, injustement, considéré comme un « prix moyen », par opposition au prix marginal fixé par les coûts variables de production de la dernière centrale appelée.
- Si le mécanisme « pay-as-bid » était appliqué sur le marché journalier, les acteurs essaieraient d'anticiper le prix de marché et feraient une offre au-dessus de leurs coûts variables de production afin de maximiser leurs bénéfices. Par conséquent, la priorité d'activation des unités de production d'électricité **reposerait sur la capacité des négociants à prévoir au mieux le prix du marché, et pas sur leur efficacité économique et environnementale.**
- Un éloignement de la formation du prix par le coût marginal serait préjudiciable **mais ne réduirait pas les prix de l'énergie**. Ce phénomène est illustré dans le graphique ci-dessous, qui montre des fluctuations de prix similaires sur le marché français des enchères journalières (« pay-as-clear » avec la formation du prix par le coût marginal) et le marché continu infra-journalier (« pay-as-bid »).



Prix journalier moyen pondéré continu infra-journalier ; Prix journalier moyen pondéré des enchères journalières – France. Source des données : EPEX SPOT

Les prix plafonds ne limitent qu'artificiellement le prix, mettant en danger la sécurité d'approvisionnement tout en renforçant la dépendance de l'Europe aux combustibles fossiles

- Aujourd'hui, les signaux de prix indiquent que le gaz est rare, cher, et devrait donc progressivement être retiré du mix énergétique. Un prix plafond inverserait ce processus, rendant le gaz artificiellement moins cher, et renforcerait la dépendance de l'Europe à son égard. En revanche, les ressources nécessaires à la production d'énergie décarbonée (par ex. énergies renouvelables, hydroélectricité, nucléaire) seraient moins compétitives et risqueraient d'être « écartées » de la *courbe de mérite*.
- Notamment s'il n'était appliqué que par un petit nombre d'États membres de l'UE, le plafond fausserait les flux transfrontaliers d'électricité, **mettant en péril la sécurité d'approvisionnement et l'optimisation du système électrique européen**. Sous l'effet du couplage de marché, la pénurie d'approvisionnement dans un pays fait augmenter le prix, attirant l'électricité des pays voisins. Un prix plafond masquerait un tel signal de pénurie d'approvisionnement en rendant les prix artificiellement « normaux ». L'électricité plafonnée, alors moins chère, pourrait d'une part commencer à être exportée vers des pays voisins, aggravant la pénurie d'approvisionnement.
- En outre, le plafond pèserait sur le porte-monnaie des contribuables. Les consommateurs finaux paieraient non seulement la rémunération touchée par les centrales électriques - à savoir la différence entre le prix « réel » de la matière première et le prix plafond artificiel ; mais aussi les investissements dans les énergies renouvelables, qui, en raison de revenus limités du marché, dépendraient essentiellement de subventions d'État.

L'exception ibérique - une enchère supplémentaire qui perturbe le marché de gros local et européen

- La proposition ibérique consiste en un plafonnement des prix du gaz à 30 € MW/h et en un mécanisme d'enchère supplémentaire sur le marché ibérique de gros de l'électricité journalier. Pour les raisons décrites ci-dessus, une telle mesure perturberait le signal de prix pertinent et le mécanisme de couplage de marché à l'échelle européenne, tout en mettant en danger la trajectoire de décarbonation non seulement dans la péninsule ibérique, mais aussi sur l'ensemble du marché européen.
- Ce mécanisme d'enchère supplémentaire est en particulier techniquement complexe à mettre en œuvre. Toute défaillance mineure de mise en œuvre ne garantirait même pas une baisse des prix. Compte tenu de sa complexité, l'entrée en exploitation d'un projet de ce type ne nécessiterait pas des semaines, mais des années.
- **Le marché risque d'être manipulé** : les acteurs du marché pourraient lancer des offres stratégiques soit entre l'enchère principale/existante et l'enchère supplémentaire ibérique, soit dans le cadre d'une même enchère entre des producteurs rémunérés ou non.
- L'interruption du négoce infra-journalier transfrontalier entre la France et l'Espagne, bien que nécessaire, pourrait **mettre en danger la sécurité d'approvisionnement dans la péninsule ibérique**.
- Sur le marché des contrats à terme, l'indice des prix journalier pertinent sous-tend le prix des produits dérivés long-terme. Avec deux enchères, on ne saurait pas clairement lequel des deux prix serait adopté. Le marché des contrats à terme risque alors de devenir illiquide, **empêchant les acteurs du marché de se couvrir contre la volatilité des prix**.

Tout en n'affectant pas directement le signal de prix, les conséquences des mesures de redistribution (telles que la taxation des rentes infra-marginales) doivent être soigneusement étudiées

- Les rentes infra-marginales sont les bénéfices que les producteurs d'énergie récoltent lorsque le prix du marché atteint un niveau supérieur à leur coût de production variable. Aujourd'hui, ces bénéfices sont souvent qualifiés d'« excessifs » car les producteurs d'énergies renouvelables, dont les coûts marginaux sont quasiment nuls, touchent actuellement le prix du marché fixé par les producteurs d'électricité recourant aux combustibles fossiles.
- La définition des « bénéfices excessifs » n'a cependant pas d'ancrage dans la réalité. En fait, les coûts fixes correspondant à l'investissement initial - généralement élevés pour les technologies de production décarbonées - doivent être récupérés. De plus, les producteurs peuvent avoir vendu de l'électricité sur les marchés à terme avec des marges qui ne sont pas nécessairement élevées.
- Les mesures de redistribution peuvent s'avérer efficaces pour protéger les consommateurs, lorsqu'elles sont appliquées a posteriori et qu'elles n'entraînent pas de distorsion sur le marché - comme les paiements forfaitaires ciblés. En revanche, les mesures fiscales ne devraient pas **décourager l'investissement dans les énergies renouvelables**, mettant en péril la transition vers la décarbonation et l'atteinte des objectifs du Pacte Vert et du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » de l'UE. Elles ne devraient pas non plus décourager le développement de solutions innovantes et basées sur le marché contribuant à la réalisation des objectifs climatiques : produits quart d'heure ou demi-heure pour affiner les portefeuilles d'énergies renouvelables, marchés de flexibilité locaux permettant d'éviter de coûteuses congestions de réseau, et enchères pour les garanties d'origine.